

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 17 (1911)

Artikel: Médailles genevoises décernées au "secours suisse" du XVIIe au XIXe siècle

Autor: Demole, Eug.

Kapitel: V: Médailles données à la garnison suisse envoyée à Genève lors de la restauration de la République, 1814-1815

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

figures représentant la Religion et le génie des Arts.
Au dessus du cartouche IHS rayonnant.

Ex. : REIP · TUTAMINA ·
I · D ·

R. Mod. 0,055. Poids 79,00. Cab. de num. de Genève.
Pl. II, n° 8.

Le coin ayant servi au revers de cette pièce avait été gravé par Jean Dassier pour une médaille frappée lors des troubles de Genève, de 1734 à 1736¹.

V. — Médailles données à la garnison suisse envoyée à Genève lors de la restauration de la République, 1814-1815.

En 1798, Genève fut conquise par le Directoire et incorporée à la France comme chef-lieu du département du Léman.

Ce régime de contrainte dura un peu plus de quinze ans.

A la fin de 1813, alors que les troupes alliées avaient pénétré en Suisse par Bâle et se trouvaient aux portes de Genève, la petite armée française s'éclipsa et la garde nationale genevoise ouvrit les portes de la ville au feld-maréchal, comte de Bubna, qui entra à la tête de douze mille hommes. Un gouvernement provisoire fut alors constitué qui fit les démarches nécessaires pour que l'indépendance de Genève fût reconnue par les Alliés, ainsi que son ardent désir d'être incorporée à la Suisse. Le 1^{er} juin 1814, un bataillon, formé par des troupes de Fribourg et de Soleure, débarquait au bas de la côte de Cologny et, le 12 septembre suivant, la Diète suisse décidait de recevoir l'État de Genève au nombre des cantons, avec ceux de Valais et de Neuchâtel. Le 18 novembre 1814, les troupes suisses qui, entre temps, avaient été relayées, quittaient Genève pour rentrer dans leurs foyers.

¹ Haller, *op. cit.*, t. I, p. 225, n° 1043, et Blavignac, *op. cit.*, p. 318, n° 23.

Le 6 mars 1815, on apprit à Genève que Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, avait débarqué à Fréjus le 1^{er} mars. La milice genevoise fut mise sur pied, augmentée de troupes fédérales. Le 25 avril, le lieutenant-colonel de Sonnenberg¹, de Lucerne, nommé par la Diète le 9 avril, arriva prendre le commandement supérieur; il ne quitta Genève que le 18 octobre 1815.

Pendant les deux séjours qu'elle fit à Genève, en 1814 et 1815, la garnison suisse fut choyée de tous et le gouvernement organisa à son intention plusieurs tirs qui sont rappelés par des médailles données à cette occasion.

Le 1^{er} août 1814² il est proposé au Conseil provisoire de donner un tir aux troupes suisses avant leur départ. Cette proposition est approuvée. MM. les conseillers-majors sont chargés de s'entendre avec le lieutenant-colonel Girard.

Le 2 août 1814³, M. le conseiller Micheli informe le Conseil qu'ayant vu M. le colonel Girard avec M. le conseiller Sarasin et ayant conféré avec lui du tir qu'on se propose de donner aux Suisses, celui-ci a répondu que ce qui agréerait le mieux aux troupes suisses serait des médailles de la ville.

¹ Le Cabinet de numismatique de Genève possède une empreinte sur papier de plomb du droit d'une médaille qui aurait été frappée pour le lieut^t-col^l de Sonnenberg lors de son séjour à Genève, en 1815; en voici la description :

(D 52) C'EST L'ETERNEL QUI DELIVRE.

Dans le champ, en dix lignes : LA | PRUDENCE ET LA | VIGILANCE DU
LIEUT · | COL · ED · DE SONNENBERG | L'UNION ET LA FRATERNITE |
DES GENEVOIS ENTR'EUX ET | LEURS FEDERES, ONT GA · | · RANTI
L'INDEPENDANCE | DE GENEVE L'AN | 1815.

Empreinte sur papier de plomb. Mod. 0,045.

Nous n'avons trouvé aucune trace de cette médaille dans les Registres du Conseil, pas plus que dans les archives de la famille de Sonnenberg. En revanche, celles-ci conservent l'épée, la plaque et le ceinturon d'honneur qui furent offerts au lieutenant-colonel de Sonnenberg par le Conseil de Genève, le 13 septembre 1815, et qui coûtèrent 2040 francs. Le Conseil offrit en outre à M. le capitaine Schumacher, aide de camp du colonel, une montre avec sa chaîne, du prix de 520 francs (R. C. des 1^{er}, 4 et 13 septembre 1815, vol. I, 2^{me} sem., pp. 327, 341 et 359).

² Registre du Conseil provisoire, 1814, p. 332.

³ *Ibid.*, p. 334.

Au sujet des tirs qui furent donnés aux Suisses pendant l'année 1814, nous trouvons quelques renseignements intéressants dans un opuscule paru en 1864 et intitulé *Souvenirs de 1814*¹. En voici quelques citations que nous ferons alterner avec celles du Registre du Conseil :

9 août 1814². — Les trois compagnies suisses tirent aujourd'hui un prix aux Pâquis. Il y a 6 médailles en argent pour chaque compagnie. La musique a assisté à la délivrance et les a ramenées en ville. Trois cercles ont donné des distacts³, tous en argent.

31 octobre 1814⁴. — Le Conseil arrête qu'il sera délivré des prix aux trois compagnies suisses actuellement en garnison à Genève, de même que ceux qui ont été délivrés aux compagnies de Fribourg et de Soleure.

4 novembre 1814⁵. — M. le syndic de la Garde informe que les prix que les compagnies suisses tireront aujourd'hui et demain seront délivrés sur la Treille, ou dans une salle de l'hôtel de Villé. Qu'à la demande de M. le lieutenant-colonel Hess, il y aura un prix pour le petit état-major et qu'il a fait délivrer 450 cartouches aux Suisses pour le tirage.

4 novembre 1814⁶. — Les Suisses ont tiré aujourd'hui un prix aux Pâquis, lequel prix leur a été donné par le gouvernement. Les prix sont tous des médailles en argent, aux armes de la République. Beaucoup de cercles ont donné des distacts, tous en argent. Il y a aussi eu une médaille en or de la valeur d'environ 5 louis, donnée pour distact au plus beau coup.

5 novembre 1814⁷. — Aujourd'hui les Suisses ont achevé de tirer leur prix. Après midi sur la Treille avant la parade et au milieu d'un bataillon carré de Zuricois et d'Appenzellois, on a fait la délivrance

¹ *Souvenirs de 1814*. Genève, 1864, br. in-8 sans nom d'auteur. Cette brochure a été compilée, d'après divers journaux, par Amédée Roget, et a paru tout d'abord dans la *Démocratie suisse*.

² *Souvenirs*, op. cit., p. 58.

³ Locution locale, terme de tir, prix supplémentaire donné par des amateurs.

⁴ Registre du Conseil provisoire, 1814, p. 52.

⁵ *Ibid.*, p. 60.

⁶ *Souvenirs*, op. cit., p. 72.

⁷ *Ibid.*, p. 73.

des prix en présence du syndic de la Garde, de deux conseillers-majors, de l'état-major genevois et suisse et au son de la musique. Le plus beau coup a été fait par un Zuricois. On a défilé en grande parade.

Il y eut donc, à Genève, deux tirs organisés pour les Suisses dans l'année 1814, un le 9 août, l'autre les 4-5 novembre. En ce qui concerne l'année 1815, nous sommes moins bien renseignés. Nous savons seulement par les médailles elles-mêmes, qu'un tir eut lieu le 4 février et un second le 1^{er} octobre 1815, quelques semaines avant que la garnison suisse rentrât dans ses foyers. Voici la description des médailles frappées à l'occasion de ces tirs :

9. — Écu blasonné de Genève, entouré d'une guirlande de palmes, placé sur un cartouche accosté de palmes et surmonté de ^Ω IHS rayonnant. En haut et en bas de la médaille, on a bâtonné une inscription, mais cette opération semble avoir été faite sur le coin.

R. Dans le champ, gravé à la main, en quatre lignes,
AUX | SUISSES | le 9^e Août | 1814

La médaille est percée en haut.

R. Mod. 0,085. Poids 15,00. Cab. de num. de Genève.
Pl. III, n° 9.

Blavignac, *op. cit.*, p. 355, n° 231, et p. 368, n° 231.

10. — Droit semblable à celui du n° 9.

R. Entre deux palmes reliées au bas par un trophée où l'on distingue des rames et une ancre, et en quatre lignes gravées à la main, AUX | SUISSES | le 5 Novem-
bre | 1814

R. Mod. 0,035. Poids 14,00. Cab. de num. de Genève.

Cette médaille, transformée en clef de montre, est fort usée, ayant été portée en breloque.

11. — Écu semblable à celui du n° 9, mais de forme plus carrée, de même que le cartouche. Au dessus du soleil et sur une banderole, POST TENE BRAS LUX

R. Entre deux branches de laurier, retenues au bas par un nœud de ruban, en trois lignes gravées à la main, *Cout / pour la / Patrie*

R. Mod. 0,035. Poids 13,00. Cab. de num. de Genève.
Pl. III, n° 11.

12. — Semblable au n° 11, sauf que la pièce est percée au sommet et pèse 15 gr. Cab. de num. de Genève.

Rien ne prouve que ces deux médailles aient été délivrées aux Suisses, lors des tirs de 1814 et 1815, mais on peut tout au moins le supposer.

Voici maintenant la description de quatre médailles qui, sans avoir de caractère officiel, sont cependant intéressantes en ce qu'elles montrent à quel point la population tout entière sympathisait avec la garnison suisse, envisagée comme libératrice.

13. — (D 42) * A NOS FRERES LES SUISSES *

Au dessus de deux branches de laurier et de palmier, réunies par une fleur à six pétales, armes de Genève dans un cartouche, surmontés de ^ΩIHS rayonnant.

R. Dans un encadrement circulaire, au dessus d'une guirlande de feuillage et en sept lignes, DONNÉE PAR | LES MEMBRES | DE LA SOCIÉTÉ | DES DÉLICES¹ |

Genève | le 5 Nov. | 1814

Toutes les inscriptions de cette médaille sont gravées à la main.

¹ La Société des Délices, momentanément supprimée par l'édit du 21 novembre 1782 (R. C., 31 décembre 1782, vol. 283, p. 655), était un club politique, dont on sait fort peu de chose. Dans le *Tableau des sociétés de Genève, y compris leurs réglemens et*

A. Creuse. Mod. 0,038. Poids 13,20. Bél. Cab. de num. de Genève.

Pl. III, n° 13.

14. — Blavignac¹ a décrit la médaille suivante :

Armes de Genève, accostées de palmes, surmontées du soleil et de la légende POST TENEBRAS LUX.

R. Dans une couronne d'épis et gravé au burin,
I · S · SYDLER AUX SUISSES LE 4 FEVRIER 1815.

R. Mod. 14 lignes. Coll. Landolt, à Zurich.

15. — Sur une banderole (D 47) POST TENEBRAS LUX .

Ex. : Sur une banderole, gravé à la main, *Donné
p^r le capitaine Sellon le 1. 8^e 1815*

les noms des membres, fait dans le mois de mars 1811 (Arch. de Genève, ms. de 24 f^o; f^o 24), on trouve une Société des Délices avec le règlement suivant :

1. Nul ne peut être reçu membre s'il n'est agréable à tous.
2. L'on doit être retiré à neuf heures du soir.
3. Nous renouvelons ou confirmons les officiers tous les six mois.

Tableau des membres composant la Société des Délices.

Jean Chappuis.	Gabriel Matignon.
Louis Doldt.	Jean Marc Paccard.
Jean Pierre Faizan.	Ami Decor.
Etienne Bonnet.	Ami Gillet.
Jean Pierre Court.	Jean Pierre Rossier.
Louis Vivien.	Charles Perregaud.
Charles Autran.	Jean Matignon.
Louis Declé.	Daniel Vullermin.
Etienne Mottu.	Antoine Pascalis.
Germain Moulinier.	Jean François Dentand.
Moïse Matthey.	Alexandre Plattel.
Louis Liodet.	Jacob Neff.
Jean Lévrier.	Jean Séné.

Le nom de « Délices » que portait cette société était peut-être destiné à rappeler la propriété créée par Voltaire sur le plateau de Saint-Jean, près Genève, en 1755, et baptisée de la sorte par lui. Il resterait à savoir si la société de 1811 était bien la même que celle de 1782.

Le Cabinet de numismatique de Genève possède plusieurs médailles émises par la Société des Délices qui semblent avoir été des prix ou des récompenses. Elles datent de 1816, 1818 et 1819. Celle qui porte ce dernier millésime est dédiée à M. Lévrier, par la Société des Délices reconnaissante.

Beaucoup plus tard, à la fin du XIX^e siècle, il fut frappé des médailles pour des sociétés de jeu de boules portant les noms de « Les Délices des quatre saisons » et « Les Délices de Saint-Jean ».

¹ *Armorial genevois, op. cit., p. 368, n° 231 bis.*

Dans le champ, armes blasonnées de Genève, posées sur un cartouche surmonté d'une guirlande de palmes et d'un soleil portant au centre $\overset{2}{\text{IHS}}$. Le cartouche est accosté de deux palmes.

R. Dans une couronne formée de deux branches de chêne, réunies au bas par un nœud de ruban, en cinq lignes, gravées à la main :

Comp^e Sellon

Tout

pour Genève

et

pour l'honneur

R. Mod. 0,042. Poids 28,20. Bél. Cab. de num. de Genève.

Pl. III, n° 15.

16. — Droit semblable à celui du n° 11.



R. Couronne semblable à celle du n° 11, avec l'inscription en quatre lignes, gravées à la main, TOUT | POUR GENÈVE | TOUT | POUR L'HONNEUR. Sur la tranche, gravé à la main, *Donné par le capitaine Sellon le 1^{er} 8bre 1815*.

A. Mod. 0,036. Poids 22,50. Bél. Cab. de num. de Genève.

Depuis que Genève est devenue définitivement suisse, elle n'a pas abdiqué pour cela son amour de la lutte, et par deux fois déjà, en 1860 et en 1864, le « Secours suisse » est venu mettre à la raison et calmer les citoyens de l'indomptable cité.

Il est même bien possible que nos descendants voient encore arriver, pour les apaiser, nos amis des cantons allemands, mais l'usage de leur offrir des médailles semble avoir disparu, et c'est grand dommage, car ces modestes souvenirs d'une bienfaisante intervention étaient des témoignages authentiques de la vitalité du caractère des Genevois et de leur amour inaltérable pour la Suisse.

Eug. DEMOLE.
